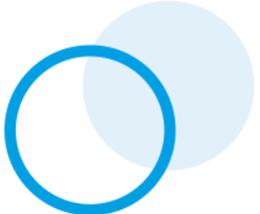


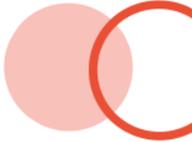
Information collective

L'essentiel de
l'apprentissage



Plan



1. Les principes généraux de l'apprentissage
 2. Les étapes pour s'inscrire en apprentissage
 3. Le cadre légal et les aides aux apprentis
 4. Deux rappels
 5. Les contacts utiles au CFA
- 
- 

1 - Les principes généraux de l'apprentissage

L'apprentissage c'est :



une formation **en alternance**



une formation **gratuite pour vous et l'employeur**



un **contrat** de travail



un **engagement** mutuel

1 contrat

4 acteurs

l'apprenti



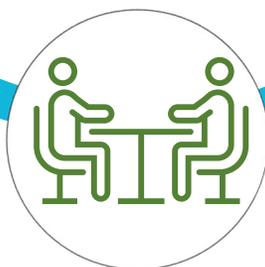
- Prépare son diplôme
- Effectue le travail confié par l'employeur

le CFA



- Gère le contrat et le financement de la formation
- Est co-garant de la réussite du contrat jusqu'à l'obtention du diplôme

l'employeur



- Forme
- Rémunère

l'organisme de formation

- Forme
- Assure le suivi en entreprise



2 – Les étapes pour s'inscrire en apprentissage

Vous avez été sélectionné par l'organisme de formation, vous avez un employeur ou vous êtes en recherche active,

il vous faut maintenant réaliser

3

étapes via le site internet du CFA.

1

Inscrivez-vous via le site du CFA Sport Animation Occitanie

Sport Animation Occitanie



S'INFORMER
Toutes les infos sur l'apprentissage regroupées en fiches pratiques :

- Comment ça marche ?
- Qui peut devenir apprenti ?
- Quel salaire pour l'apprenti ?
- Quel coût pour l'employeur ?
- Etc...

→ GO !

SE FORMER
Retrouvez toutes nos formations en Occitanie, en apprentissage et hors apprentissage

- Toutes les formations
- Les organismes de formation
- Les diplômes
- Inscription au CFA

→ GO !

APPRENTI
Ton inscription en ligne est nécessaire pour ton contrat d'apprentissage.

→ S'INSCRIRE AU CFA

EMPLOYEUR
Le CFA vous adresse les documents à remplir pour monter votre contrat d'apprentissage.

→ DEMANDER UN CONTRAT

GUIDE 2022
Tout sur l'apprentissage dans ce document indispensable.

→ LIRE LE GUIDE

CFA Sport Animation Occitanie

INSCRIPTION AU CFA



Regarder sur YouTube

Pour t'inscrire au CFA clique sur le bouton ci-dessous. Une fois sur le site, clique sur [Nouvelle candidature], le bouton vert. Il faudra te munir d'une photo d'identité et de ton n° de sécurité sociale.

→ JE M'INSCRIS AU CFA

IMPORTANT
L'inscription sur notre site ne garantit pas ton inscription à la formation. Il faut aussi s'inscrire à la formation choisie.
Si le contrat démarre avant la date de début de formation tu dois t'inscrire sur notre site d'office en cas de non réussite aux tests de sélection.

CFA Sport Animation Occitanie - Préinscription 22-23

Demande de nouvelle candidature

Utilisez le formulaire de connexion pour vous identifier :

- Si vous disposez d'un compte NetYParéo "apprenant"
- Si vous avez déjà postulé pour la période 2022-2023 et souhaitez accéder au suivi de votre dossier

Dans le cas contraire, utilisez le bouton "**Nouvelle candidature**" pour commencer la création de votre compte à l'aide du formulaire qui vous sera proposé.

OU

Vous ne pouvez pas accéder à votre compte ?

2

Consultez en ligne les documents essentiels du CFA

S'INFORMER

Toutes les infos sur l'apprentissage regroupées en fiches pratiques :

- Comment ça marche ?
- Qui peut devenir apprenti ?
- Quel salaire pour l'apprenti ?
- Quel coût pour l'employeur ?
- Etc...

CONTACTEZ LE CFA : CFA@CFA-SPORT.COM → GO !

SE FORMER

Retrouvez toutes nos formations en Occitanie, en apprentissage et hors apprentissage

- Toutes les formations
- Les organismes de formation
- Inscription au CFA

CONTACTEZ LE CFA : CFA@CFA-SPORT.COM → GO !

APPRENTI

Ton inscription en ligne est nécessaire pour ton contrat d'apprentissage.

→ S'INSCRIRE AU CFA

EMPLOYEUR

Le CFA vous adresse les documents à remplir pour monter votre contrat d'apprentissage.

→ DEMANDER UN CONTRAT

GUIDE CFA

Tout sur l'apprentissage dans ce document indispensable !

→ LIRE LE GUIDE

ACTUALITÉS

Guid'asso
Le réseau Guid'Asso se structure partout en France depuis 2020. Il est composé de structures locales (associations, collectivités locales, institutions) labellisées pour leurs messages d'accueil et d'orientation, d'information ou d'accompagnement, qu'elles doivent gratuitement.

Formations maître d'apprentissage
Le CFA organise régulièrement des sessions de formation de maîtres d'apprentissage. Découvrez nos prochaines dates disponibles pour vous inscrire

Cycle webinaires Employeurs
Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités organise un cycle de webinaires (LinkedIn Live ou Teams) à destination des entrepreneurs, se déroulera tous les mardis de 12h à 12h30, du 26 mars au 2 juillet

Plan régional santé sécurité en Occitanie
« Non, mais c'est quoi ce travail ? » est une campagne de communication inédite, portée par les partenaires du plan régional santé travail Occitanie

Mixité et diversité dans les structures
Une mission concernant la mixité et la diversité dans les structures et dans l'orientation est proposée.

Égalité femmes-hommes : mon entreprise s'engage
L'égalité professionnelle est un des axes prioritaires de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par le gouvernement. Le guide Égalité femmes-hommes : mon entreprise s'engage à destination des TPE-PME est un guide résolument

VIE DU CFA

Politique d'accessibilité apprenti ROTH
Vous êtes en situation de handicap et souhaitez devenir apprenti : retrouvez toutes les étapes d'accompagnement du CFA.

Labels Qualité du CFA
Le CFA est certifié Qualiopi et Certif'Region, sans aucune non-conformité retenue.

Accompagnement du CFA auprès des employeurs
Vous allez bientôt accueillir un apprenti au sein de votre structure ; le CFA Sport Animation Occitanie est à vos côtés tout au long de cette collaboration.

Webinaires Employeur / Apprenti
Vous êtes apprenti ou employeur, vous souhaitez signer un contrat d'apprentissage ? Nos experts répondent à toutes vos questions !

Stage de sensibilisation au handicap
Chaque apprenti du CFA, dans le cadre de sa formation, a l'opportunité de suivre un module de sensibilisation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Classe Normade
La Classe Normade, véhicule aménagé, répond à la volonté du CFA Sport Animation Occitanie de délivrer des actions de formation aux métiers du sport, de l'animation, du tourisme en présentiel et en hybride.

ZOOM

INFOS IMPORTANTES DE RETOURNEE !

Droits et devoirs de l'apprenti

DROITS & DEVOIRS

[Téléchargez le Règlement intérieur](#)

A découvrir :

[L'ESSENTIEL DE L'APPRENTISSAGE](#)

[GUIDE DE L'APPRENTISSAGE](#)
En résumé : tout ce qu'il faut savoir sur l'apprentissage dans ce document PDF indispensable !

[TELECHARGEZ LE GUIDE DU CFA](#)

[RÉCLAMATIONS](#)

Sur la page d'accueil du site internet du CFA :

Découvrez les **mémentos Santé et Sécurité au travail** et autres documents d'informations (tout au long de votre formation/de votre contrat)

Visionner la vidéo **Droits et devoirs des apprentis** (dès à présent)

Consultez le **Règlement intérieur et l'Essentiel de l'apprentissage** (dès à présent)

3

Signez la feuille d'émargement lors de la remise du premier équipement

Lors de la remise de votre premier équipement*, le coordo vous demandera de signer une feuille d'émargement.

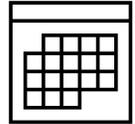
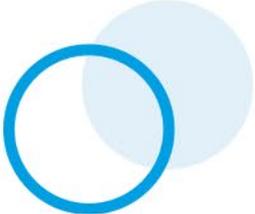
N°	Apprenti	Nom du groupe			Remise Pack équipement					
		Email (merci de vérifier que votre adresse mail est correcte)	Entreprise	Date de début du contrat	Sac à dos		Pack Spécifique		Pack Ordinateur	
					Remis le	Signature	Remis le	Signature	Remis le	Signature
1										
2										
3										
4										
5										
6										

*le 1^{er} équipement est soit un ordinateur, soit un pack spécifique. Le choix est fait par l'organisme de formation pour toute la promotion.

Il n'est pas remis aux redoublants



3 – Le cadre légal et les aides



Selon vous,
combien de jours dure la
période de libre résiliation ?

45 jours
de travail en

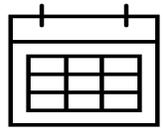


Selon vous,
quelle est la durée max. de
travail/jour et /semaine ?

10 h./jour max
48 h./semaine



3 – Le cadre légal et les aides



Selon vous,
combien de jours de congés
payés avez-vous droit ?

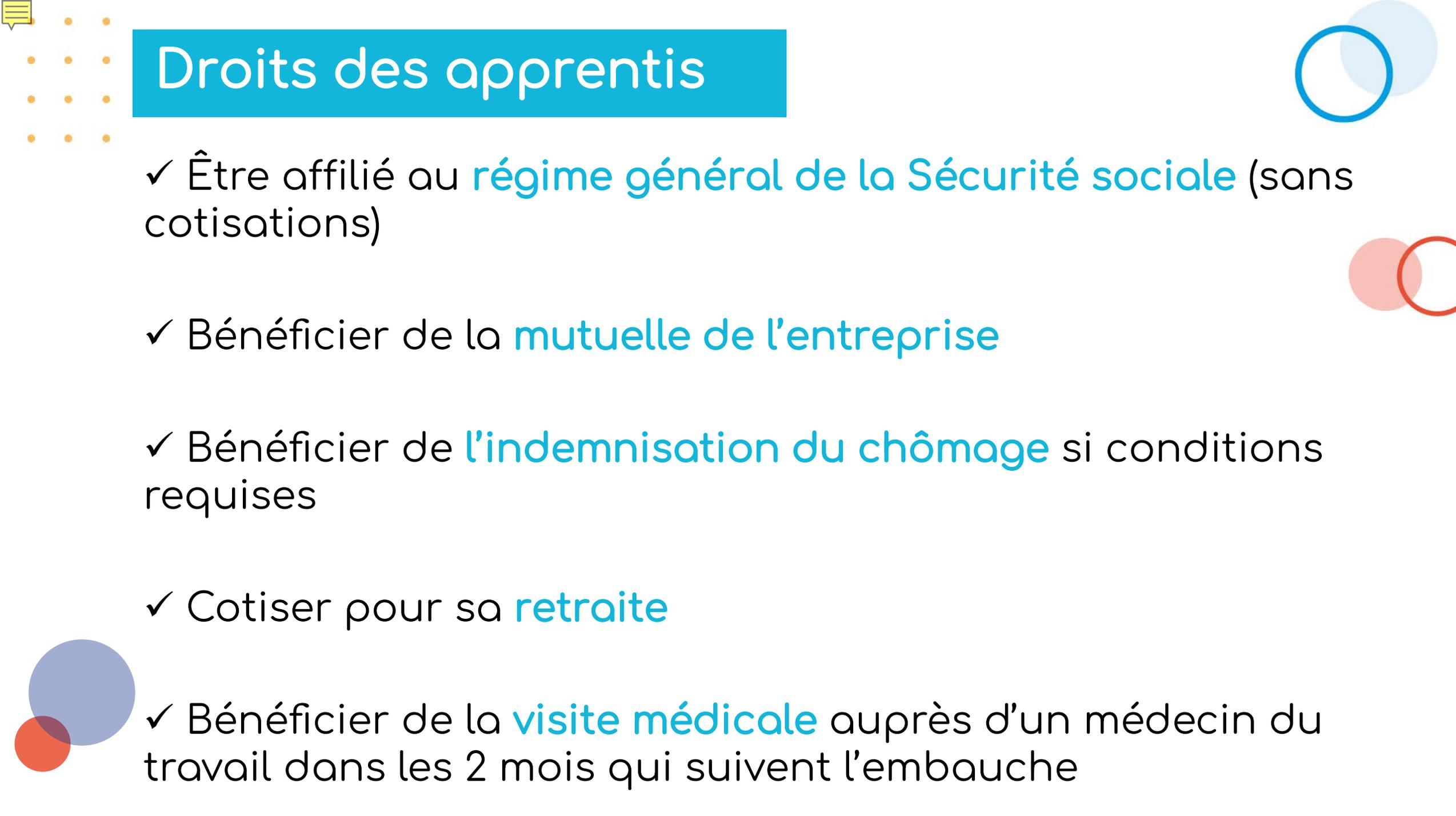
2,5 jours
ouvrables/mois

2,5 jours ouvrables (2 jours ouvrés) par mois de travail accompli soit **30 jours** ouvrables (25 jours ouvrés) par année complète (5 semaines par an).

Le Code du travail *Art. L6222-35 du Code du Travail* prévoit **5 jours de congés payés** pour que les alternants puissent préparer leurs examens finaux (ne s'applique pas sur le contrôle continu).

Ces congés sont :

- pris **sur le temps de travail en entreprise**
- dans **le mois qui précède l'examen final** du diplôme
- en **une fois ou fractionnés**
- **une seule fois par contrat** d'apprentissage

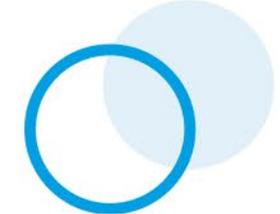


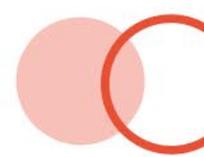
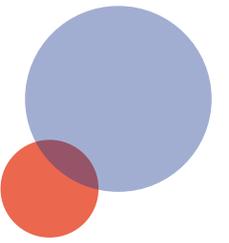
Droits des apprentis

- ✓ Être affilié au **régime général de la Sécurité sociale** (sans cotisations)
- ✓ Bénéficiaire de la **mutuelle de l'entreprise**
- ✓ Bénéficiaire de **l'indemnisation du chômage** si conditions requises
- ✓ Cotiser pour sa **retraite**
- ✓ Bénéficiaire de la **visite médicale** auprès d'un médecin du travail dans les 2 mois qui suivent l'embauche



Santé & sécurité au travail



- ✓ Les salariés de **18/24 ans** ont **2 fois plus d'accidents** du travail que les autres
 - ✓ Votre maître d'apprentissage est là pour **vous accompagner et vous informer**, notamment sur la SST
 - ✓ Pour en savoir plus, consultez les newsletters que le CFA vous adresse tout au long de votre contrat
- 
- 

La recherche d'un contrat

À joindre impérativement à vos candidatures spontanées :

- ✓ CV à jour
- ✓ Calendrier de la formation
- ✓ Lettre de motivation

À connaître pour l'entretien avec un employeur potentiel :

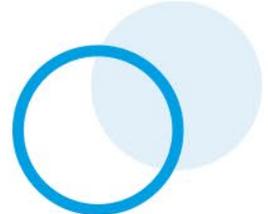
- ✓ **le montant de l'aide et les coûts** à calculer via le simulateur du Portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr



Simulateur
de rémunération



La recherche d'un contrat



France Travail

<https://www.francetravail.fr/accueil/>

La bonne alternance

<https://labonnealternance.apprentissage.beta.gouv.fr/>

Apprentissage en région Occitanie

<https://www.apprentissageenregion.fr/>

Le Sport Recrute

<https://lesportrecrute.fr/>

SPORTJOB

<https://www.sport-job.fr/>

JOBANIM

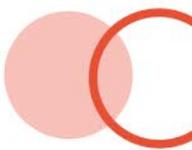
<https://www.jobanim.com/>

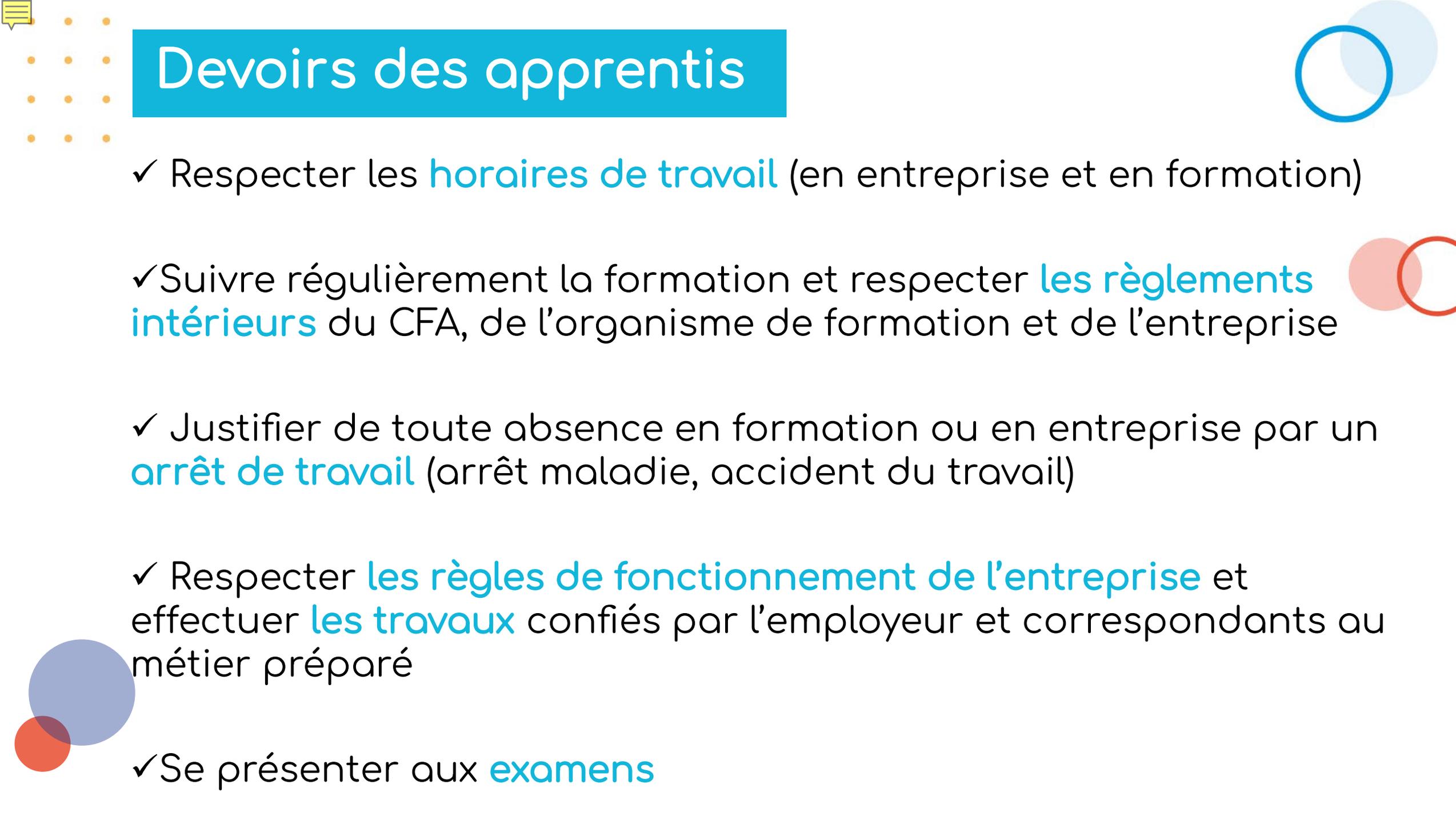
Job Tourisme

<https://job-tourisme.fr/>

Mon emploi tourisme

<https://monemploiturisme.fr/>





Devoirs des apprentis

- ✓ Respecter les **horaires de travail** (en entreprise et en formation)
- ✓ Suivre régulièrement la formation et respecter **les règlements intérieurs** du CFA, de l'organisme de formation et de l'entreprise
- ✓ Justifier de toute absence en formation ou en entreprise par un **arrêt de travail** (arrêt maladie, accident du travail)
- ✓ Respecter **les règles de fonctionnement de l'entreprise** et effectuer **les travaux** confiés par l'employeur et correspondants au métier préparé
- ✓ Se présenter aux **examens**

La médiation, en cas de problème

Si la relation avec votre employeur devient problématique, prévenez **au plus vite votre organisme de formation et le CFA.**

Contact de **la médiatrice** du CFA : ctribot@cfa-sport.com
06.46.42.23.05



Selon vous,
Quelle situation, entre vous et l'employeur peut être
considérée comme problématique ?

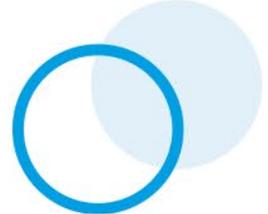
Défaut de versement
des salaires

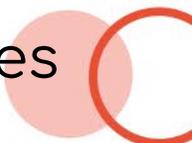
Non respect de
la fiche de poste

Indisponibilité systématique
du Maître d'Apprentissage



Aides pour les apprentis

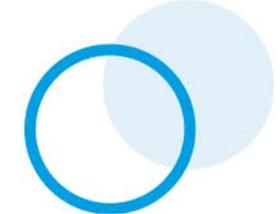


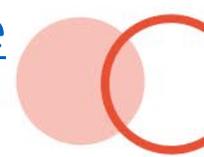
- Aides [France Travail](#) (anciennement Pôle Emploi)
 - Aides [Mobili-Pass](#), [Mobili-Jeune](#) et [Garantie Visale](#) d'Action Logement, aides au logement ([APL](#), [ALF](#), [ALS](#)) via la CAF
 - Aides [AGEFIPH](#) pour les apprentis en situation de handicap
 - Prime d'activité (si revenu mensuel net supérieur à 1 104,25 €) via la [CAF](#)
 - Aides individualisées des Missions Locales (MLI) : [contactez la MLI de votre choix](#)
 - « [Départ 18/25 ans](#) » proposée par ANCV
- 
- 



Accompagnement par le CFA

(sous conditions)



- Aide au financement du Permis B de 500€ (sous conditions) : [contactez le CFA : cfa@cfa-sport.com](mailto:cfa@cfa-sport.com)
 - Accompagnement pour les apprentis en situation de handicap : [contactez le référent handicap du CFA : handicap@cfa-sport.com](mailto:handicap@cfa-sport.com)
 - Fonds de solidarité des apprentis du CFA : [contactez la médiatrice du CFA : ctribot@cfa-sport.com](mailto:ctribot@cfa-sport.com)
 - Aides à la mobilité nationale et internationale : [contactez la référente mobilité du CFA : cbaudier@cfa-sport.com](mailto:cbaudier@cfa-sport.com)
- 
- 

Avantages pour les apprentis

- ✓ Réductions tarifaires en transport, restauration, culture avec la **Carte d'Étudiant des Métiers**
- ✓ 1er **équipement professionnel** offert
- ✓ Stage de **sensibilisation au handicap** à Montrodât (48) offert
- ✓ Exonération des frais de formation
- ✓ Exonération des cotisations salariales sur les rémunérations inférieures à 79% du SMIC
- ✓ Revenu **non imposable** dans la limite du SMIC
- ✓ Accès gratuit au **logiciel de carte mentale MindView**



* Carte à signer
Photo à coller

4 - Rappel : les 3 principes de la laïcité

Liberté de
conscience

Séparation de
l'État
et des
organisations
religieuses

Égalité de
tous devant la
loi

Source vidéo : [Comprendre la laïcité en France en trois minutes \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

4 - Rappel : Conditions d'honorabilité



ÉDUCATEUR SPORTIF / ANIMATEUR/STAGIAIRE EN FORMATION ...

DANS QUELS CAS
PEUT-IL ÊTRE INTERDIT D'EXERCER
FACE À UN PUBLIC ?

LE PRINCIPE

« Nul ne peut exercer les fonctions *
s'il a fait l'objet d'une condamnation
pour crime ou pour l'un des délits »

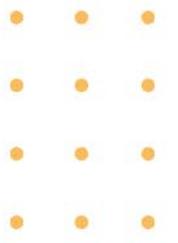
● *Nemo jus ignorare censeatur*
Nul n'est censé ignorer la loi

L'INTERDICTION D'EXERCER FACE À UN PUBLIC

Il est interdit d'exercer en tant qu'éducateur sportif ou animateur ou stagiaire en formation face à un public pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour tout crime ou pour l'un des délits suivants :

- torture et actes de barbarie ;
- agressions sexuelles ;
- trafic de stupéfiants ;
- mise en danger d'autrui ;
- proxénétisme et infractions qui en résultent ;
- mise en péril des mineurs ;

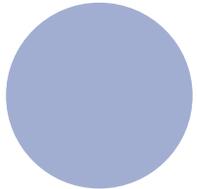
- usage illicite de substance ou plante classées comme stupéfiants ou provocation à l'usage illicite de stupéfiants ;
- infractions liées à des faits de dopage (articles L. 235-25 à L. 235-28 du code du sport)
- à titre de peine complémentaire à une infraction en matière fiscale : condamnation à une interdiction temporaire d'exercer, directement ou par personne interposée, pour son compte ou le compte d'autrui, toute profession industrielle, commerciale ou libérale (article 1750 du code général des impôts).



Merci pour votre attention

Toute l'équipe du CFA Sport Animation Occitanie
est à votre écoute.

Retrouvez ce support sur notre site internet
(page d'accueil)



Standard téléphonique
de 9h à 13h

04 67 61 72 28

cfa@cfa-sport.com

Maison régionale des sports
1039 rue Georges Méliès – CS 37093
34967 Montpellier Cedex 2

Site internet
cfa-sport.com

